

Paru dans l(es) édition(s): chantepie

## Cent réserves inquiètent la plaisance

### Un projet de zones de non-pêche sera évoqué week-end à Loctudy.

Trois questions à... Jean Kiffèr Président de la Fédération des plaisanciers. Quelle conséquence aura pour vous le Grenelle de la mer ? Un projet de cent zones de non-pêche a été élaboré par l'agence des aires marines protégées. Le conseil supérieur de la navigation de plaisance nous demande ce que nous en pensons. Ce week-end, à Loctudy, lors de l'assemblée générale de notre Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs (FNPPSF), j'exprimerai l'inquiétude que nous inspire un dossier aussi démesuré. Quatre réserves par département, cela paraît énorme, surtout s'il s'agit de réserves intégrales. À la Fédération, nous préférons nous battre pour des zones de récifs artificiels où les pêches intensives ne seraient pas autorisées. Vous vous êtes battus

contre le permis de pêche amateur. Où en est le dossier ? Une charte va être enfin signée avec l'État, en avril, nous promet-on. Elle prévoit que chaque plaisancier fasse une déclaration gratuite et obligatoire. Nous souhaitons qu'elle se fasse une seule fois. Elle risque d'être annuelle, ce que nous regrettons. Mais le permis payant est enterré. Dans le cadre de cette charte, nous demandons une répression plus sévère contre les fraudeurs qui déconsidèrent notre loisir. Comment la pêche de loisir s'adapte-t-elle à la vague écologiste ? Le Grenelle a été phagocyté par des ONG environnementales. Au parc marin d'Iroise (il y aura bientôt des parcs partout en France), nous assistons à des tentatives d'administrateurs d'instiller une réglementation locale : encadrement du bar, carnet de pêche, etc. Au conseil du parc, la plaisance est scandaleusement sous-

représentée. Pourtant, notre fédération, qui rassemblait 4 000 affiliés en 2002, va atteindre les 30 000 cette année. La pêche récréative en mer pèse, selon l'enquête BVA Ifremer maintenant achevée. C'est 2 milliards d'euros par an pour l'économie, pour moins de 2 % des prélèvements des pêcheries professionnelles. Un poisson pêché par un amateur génère, indirectement, 10 à 50 fois plus d'emploi que par un professionnel : achat du bateau, frais de port, etc. *Recueilli par* Raymond COSQUÉRIC.